



PREFET DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LOT-ET-GARONNE

AGEN, LE

5 - AOÛT 2013

POLE PROTECTION SANITAIRE DES POPULATIONS

935 Avenue Jean BRU
47916 AGEN CEDEX 9

Téléphone : 05 53 98 66 66
Télécopie : 05 81 08 01 08
Mél. : ddcsp-ppsp@lot-et-garonne.gouv.fr

NOTE AUX VETERINAIRES SANITAIRES, ELEVEURS DE PORCS, FEDERATION DES CHASSEURS

SERVICE SANTE ET PROTECTION ANIMALES ET VEGETALES
Affaire suivie par : Armelle DUIGOU
Tél. : 05.53.98.66 14

Réf. : D. N° SA1300476

Objet : **MAINTIEN DE LA VIGILANCE SUR LE TERRITOIRE EN MATIERE DE PESTES PORCINES**

Depuis son introduction au printemps 2007 en Géorgie, l'épidémie de peste porcine africaine s'est répandue très vite dans les populations porcines de cette région gagnant rapidement l'Arménie, l'Azerbadjan. L'infection s'est propagée à la Russie avec de nouveaux cas déclarés courant 2011, 2012 et 2013. La maladie est actuellement endémique dans le Sud du pays et proche de le devenir dans la région de Tverskaya, à proximité de Moscou où sont présents les densités les plus fortes de porcs domestiques et de sangliers sauvages.

L'Ukraine a été à son tour touché par l'épidémie de Peste Porcine Africaine en juillet 2012, épisode clos auprès de l'OIE en décembre 2012.

Très récemment, un foyer de peste porcine africaine a été confirmé chez des porcs en Biélorussie dans une zone proche de la frontière avec le Pologne, et notifié à l'OIE le 21 juin 2013. L'origine de l'infection n'est pas identifiée à ce jour.

Aussi, compte-tendu de l'extension de la peste porcine africaine et de la menace que représente la diffusion de cette maladie à de nouveaux territoires, notamment européens, il est important de maintenir une vigilance accrue de tous les acteurs vis-à-vis de cette maladie et des pestes porcines en général (similitude des tableaux cliniques de la peste porcine classique et de la peste porcine africaine).

RAPPEL DU TABLEAU CLINIQUE DE LA PESTE PORCINE AFRICAINE

La sévérité et la distribution des lésions varient en fonction de la virulence du virus.

↳ **Symptômes lors de cas sévères** : forte fièvre, perte d'appétit, hémorragies au niveau de la peau et des organes internes. La mort survient en 2 à 10 jours en moyenne. La mortalité peut atteindre 100%.

Les autres signes cliniques possibles sont : pertes d'appétit, dépression, rougeur de la peau au niveau des oreilles, de l'abdomen et des pattes, détresse respiratoire, vomissements, hémorragies nasales ou rectales et parfois diarrhée.

Des avortements peuvent constituer la première manifestation d'un foyer.

↳ **Les souches modérément virulentes du virus donnent lieu à des symptômes moins intenses**, bien que le taux de mortalité puisse aller jusqu'à 30 à 70%.

↳ **Symptômes lorsque la maladie devient chronique** : perte de poids, fièvre intermittente, signes respiratoires, ulcères cutanés chroniques et arthrites.

RAPPEL DES VOIES DE TRANSMISSION DE LA MALADIE

Transmission par :

- contact avec des animaux d'élevage ou sauvages infectés, ou des véhicules, ou des matériels contaminés ;
- ingestion par les porcins de déchets alimentaires contenant de la viande de porc contaminée insuffisamment traitée ou des produits qui en sont issus (reste de repas).
Rappel : il est interdit de distribuer des déchets de cuisine ou eaux grasses aux porcs .

Transmission également possible par :

- les produits de chasse , les bottes des chasseurs ;
- les tiques – des Argasidés du genre Ornithodoros (transmission indirecte).

La faune sauvage (sangliers, tiques) peut jouer le rôle de réservoir.

VIGILANCE

Compte-tenu de la variabilité de virulence des souches et de l'existence possible de souches faiblement virulentes, lorsque les symptômes observés ne permettent pas d'écarter une **suspicion de Peste Porcine Africaine ou de Peste Porcine Classique**, et que le contexte épidémiologique ne permet pas d'exclure une introduction de ces maladies, **nos services doivent être immédiatement alertés** afin, notamment, que les prélèvements nécessaires en vue de la recherche de ces maladies soient réalisés dans les plus courts délais .

MESURES DE LUTTE

La lutte contre la peste porcine africaine est uniquement assurée par des mesures sanitaires car, à la différence de la Peste Porcine Classique, il n'existe pas de vaccin pour cette maladie. Aussi, une fois une épizootie installée, seul un abattage total peut permettre le contrôle.

Pour plus d'informations sur cette maladie vous pouvez consulter le site internet du ministère à l'adresse suivante : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/manuel2010_final.pdf

P/ La Directrice départementale de la Cohésion Sociale et
de la Protection des Populations
Le Chef du Service « Prévention des risques sanitaires
et environnementaux de la production primaire »

Docteur Fayçal MEZIANI